

## LE PROBLÈME NATIONAL

---

Ce problème, les Canadiens français ne sont pas libres de le poser à leur guise. Il se pose à eux avec des données impératives. Les Canadiens français ne sont point d'une race en formation, type ethnique en voie de surgir d'éléments en fusion. Dès 1760, et même avant cette date, leurs traits nationaux sont fixés. Originaires de France et des pays de France les plus français, par le sang ils sont de race française, singulièrement homogène. Dès 1663, Louis XIV leur avait donné les institutions juridiques et politiques d'une province de France, plus autonome que les provinces intérieures du royaume.

Ce que le sang et la volonté du roi avaient déterminé, la volonté des ancêtres le maintint et le développa. Mis en demeure d'évoluer vers une autre culture et vers un autre type ethnique, et dès le lendemain du traité de Paris, ils s'y refusèrent péremptoirement. Leur résistance à la Proclamation royale de 1763, comme aux instructions de Sir James Murray, leur valut l'émancipation de 1774 qui entraîna celle de 1791. Une autre résistance au coup de force de 1841 leur valut l'émancipation plus complète de 1842, puis celle de 1848 qui, à son tour, prépara l'autonomie de 1867. A chacune de ces étapes, la volonté des ancêtres n'a fait que prolonger inflexiblement la même ligne droite. A chaque effort de la volonté hostile, elle a décidé d'opposer une consécration nouvelle de son droit. La loi positive, les constitutions politique, expression solennelle de la volonté nationale, ont confirmé progressivement la loi du sang, jusqu'au jour où les Canadiens français figurèrent au pacte fédératif,